



EXEMPLE DE CONCEPT DE PROTECTION COVID-19

ASSOCIATION SEILPARKS.CH

Introduction

L'association "seilparks.ch" est l'association suisse des exploitants et des fabricants de parcs aventures ainsi que des organisations et des personnes concernées par l'industrie. Le concept de protection suivant sert d'une part de position de l'association sur une solution de jachère et d'autre part de modèle pour les concepts de protection spécifiques des différents parcs aventure. Le concept actuel vise à la reprise de l'exploitation des parcs aventure en Suisse avec la 3ème étape de détente (probablement à partir du 08 juin 2020). La formation, les travaux de construction et d'entretien ainsi que les préparatifs saisonniers généraux peuvent déjà avoir lieu avant cette date. Outre les aspects économiques, l'industrie des parcs aventure peut apporter une contribution précieuse à la santé de la population grâce à ses services. Le concept de protection suivant décrit comment les parcs à cordes peuvent reprendre ou poursuivre leurs activités conformément au règlement 2 de la COVID-19. Les contenus sont destinés aux exploitants d'installations, aux organisateurs d'événements et aux employeurs. Ils servent à définir les mesures de protection internes qui sont mises en œuvre avec la participation des salariés.

Versions du concept

| Version | Date | Description |
|---------|------------------|------------------------------|
| 20_05 | 18. mai 2020 | Première édition |
| 21_03 | 28. février 2021 | Révision pour la saison 2021 |
| 21_07 | 19. juillet 2021 | Révision de l'été 2021 |

Les adaptations des nouvelles versions sont résumées dans les pages suivantes.



Adaptations Version 21_03 du 28.02.2021

| Point | Ancien contenu | Nouveau contenu | Remarques |
|---|---|---|---|
| Introduction Protection contre la transmission Point : 1 | Respect des distances, de la propreté, de la désinfection des surfaces et de l'hygiène des mains | Garder ses distances, hygiène des mains, désinfection des surfaces | Il faut donner plus de poids à l'hygiène des mains. |
| Introduction Protection contre la transmission Point : 3 | Isolation sociale et professionnelle des personnes malades et des personnes qui ont été en contact étroit avec des personnes malades | Recherche des contacts, quarantaine, isolement des personnes infectées | Neue Formulierung |
| Introduction Règles de base Concept de protection Point : 2 | Les employés et les autres personnes se tiennent à une distance de 2 m les uns des autres. | Les employés et les autres personnes gardent la distance spécifiée les uns par rapport aux autres. | Formulation dynamique |
| Hygiène des mains Point : 1.3. | Toutes les personnes présentes dans le parc à cordes doivent couvrir les blessures sur leurs mains ou porter des gants de protection. | Supprimé sans remplacement | L'inscription dans le concept de protection est disproportionnée. |
| Hygiène des mains Point : 1.4. | Les objets inutiles (par exemple : distributeurs d'eau, prospectus publicitaires, cadeaux publicitaires) qui peuvent être touchés par les clients sont retirés. Les objets nécessaires à la visite sont, si possible, enlevés., séparés et touchés par aussi peu ou pas d'autres personnes que possible. | Des articles tels que les distributeurs d'eau sont nettoyés régulièrement. Des dépliants publicitaires et des cadeaux publicitaires peuvent être distribués. | La distribution de dépliants promotionnels et de cadeaux publicitaires s'est avérée peu préoccupante. |
| Maintien des distances Point : 2.1. | En contact direct avec les participants (paiement, remplissage de formulaires de consentement, etc.), la protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège aussi bien les employés que les participants. | En contact direct avec les participants (paiement, remplissage de formulaires de consentement, etc.), une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés ainsi que les participants ; lorsque cela | Ajout de mesures de protection en cas de contact en dehors des locaux prévus. |



| | | | |
|--|--|---|---|
| | | n'est pas possible, un masque de protection est porté. | |
| Nettoyage des surfaces Point : 3.1. | Les surfaces et les objets (par exemple, les surfaces de travail, la zone de la caisse, les claviers, les téléphones et les outils de travail) sont nettoyés régulièrement avec un produit de nettoyage disponible dans le commerce, surtout s'ils sont partagés. | Les surfaces et les objets (par exemple, les surfaces de travail, la zone de la caisse, les claviers, les téléphones et les outils de travail) sont nettoyés régulièrement avec un produit de nettoyage disponible dans le commerce. | Suppression de l'insertion de "notamment en cas d'utilisation conjointe". |
| Nettoyage des surfaces Point : 3.2. | Les poubelles sont vidées régulièrement, cela vaut notamment pour les installations de lavage des mains. La manipulation des déchets est évitée ; des aides telles que balais, pelles, etc. sont utilisées. Les gants sont portés lors de la manipulation des déchets et éliminés après usage. Les sacs à déchets ne sont pas pressés. | Les poubelles sont vidées régulièrement, cela vaut notamment pour les installations de lavage des mains. On évite de toucher aux déchets, on utilise des aides telles que balais, pelles, etc. Des gants et des masques sont portés lors des travaux de nettoyage et d'élimination. | Adaptation aux nouvelles connaissances. |
| Les personnes malades dans l'entreprise Point : 5.3. | Les participants malades ne sont pas autorisés à visiter le parc à cordes. | Les participants malades ne doivent pas visiter le parc aventures. | Le personnel des parcs aventure ne peut pas faire une évaluation finale de l'état de santé. |
| Aspects spécifiques de la question des équipements et du matériel Pt : 6.3.5. | Les contrôles de harnais d'escalade peuvent être effectués sans mesures de protection si les participants détournent le visage, s'ils ne parlent pas et si les employés regardent en bas pendant le contrôle. | Lors du contrôle des harnais, une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés et les participants ou un masque de protection est porté. | Ajustement de la mesure sur la base d'une expérience supplémentaire. |
| Aspects spécifiques Sauvetages Point : 6.6.1. | Si la distance requise n'est pas atteinte lors d'un sauvetage, les sauveteurs portent un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection, visière). Si possible, les participants reçoivent également un | Si la distance requise n'est pas atteinte lors d'un sauvetage, les sauveteurs portent un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection). Si possible, les participants reçoivent | Les visières se sont avérées être une mesure de protection insuffisante et peu pratique. |



| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>équipement de protection individuelle au début du sauvetage (par exemple : masque de protection, visière). Si les participants se trouvent dans une situation de danger de mort, il peut être dérogé aux mesures ci-dessus dans des cas exceptionnels.</p> | <p>également un équipement de protection individuelle au début du sauvetage (par exemple : masque de protection). Si les participants se trouvent dans une situation de danger de mort, il peut être dérogé aux mesures ci-dessus dans des cas exceptionnels.</p> | |
| <p>Aspects spécifiques Sauvetages Point : 6.7.1.</p> | <p>Si la distance requise n'est pas atteinte lors des exercices (de sauvetage), le sauveteur porte un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection, visière). La personne à secourir reçoit également un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection, visière) au début de l'exercice.</p> | <p>Si la distance requise n'est pas atteinte lors des exercices (de sauvetage), le sauveteur porte un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection). La personne à secourir reçoit également un équipement de protection individuelle (par exemple : un masque de protection) au début de l'exercice.</p> | <p>Les visières se sont avérées être une mesure de protection insuffisante et peu pratique.</p> |
| <p>Aspects spécifiques Sauvetages Point : 6.8.1.</p> | <p>Si la distance requise doit être dépassée lors des travaux décrits ci-dessus, les employés portent un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection, visière).</p> | <p>Si la distance requise doit être dépassée pendant le travail décrit ci-dessus, les employés portent des vêtements de protection personnelle. Schutzausrüstung (zum Beispiel: Schutzmaske).</p> | <p>Les visières se sont avérées être une mesure de protection insuffisante et peu pratique.</p> |



Adaptations Version 21_03 du 28.02.2021

| Point | Ancien contenu | Nouveau contenu | Remarques |
|---|--|---|---|
| Introduction Aperçu des versions | rien | Aperçu des versions et adaptations des versions ajoutées. | Résumé du concept et des ajustements dans un seul document. |
| Tenir la distance Pt. : 2.1. | En contact direct avec les participants (paiement, remplissage de formulaires de consentement, etc.), une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés ainsi que les participants ; lorsque cela n'est pas possible, un masque de protection est porté. | En contact direct avec les participants (paiement, remplissage de formulaires de consentement, etc.), une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés ou un masque de protection est porté. | La protection physique et les masques rendent la communication extrêmement difficile. |
| Aspects spécifiques Réception et paiement Pt. : 6.2.2. | Pour les "situations d'accueil" stationnaires, une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) est installée. | Pour les "situations d'accueil" stationnaires, une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) est installée ou un masque de protection est porté. | Le choix entre la protection physique et les masques devrait être donné. |
| Aspects spécifiques Réception et paiement Point. : 6.3.4. | Une protection physique (par exemple : des panneaux de plexiglas) est installée dans les "situations de sortie d'équipement" stationnaires. | Une protection physique (par exemple : des panneaux de plexiglas) est installée dans les "situations de sortie d'équipement" stationnaires ou un masque de protection est porté. | Le choix entre la protection physique et les masques devrait être donné. |



Objectif de ces mesures

L'objectif de ces mesures est de protéger les employés et les personnes travaillant dans l'entreprise, d'une part, et la population en général en tant que bénéficiaire de services, d'autre part, contre l'infection par le nouveau coronavirus. En outre, il est important d'offrir la meilleure protection possible aux personnes particulièrement vulnérables, tant en tant que salariés qu'en tant que clients.

Transmission du nouveau coronavirus

Les trois principales voies de transmission du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) sont

1. un contact étroit : Si vous vous tenez à moins de deux mètres d'une personne malade.
2. des gouttelettes : Si une personne malade éternue ou tousse, le virus peut atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une autre personne.
3. les mains : les gouttelettes infectieuses atteignent les mains en toussant et en éternuant ou en touchant les muqueuses. De là, les virus sont transmis aux surfaces. Une autre personne peut transmettre les virus à ses mains et ainsi atteindre la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'elle se touche le visage.

Protection contre la transmission

Il existe trois principes de base pour empêcher les transmissions :

1. Garder ses distances, hygiène des mains, désinfection des surfaces
2. Protéger les personnes particulièrement vulnérables
3. Recherche des contacts, quarantaine, isolement des personnes infectées

Les principes de prévention de la transmission sont basés sur les principales voies de transmission mentionnées ci-dessus. La transmission par contact plus étroit, ainsi que la transmission par gouttelettes, peuvent être évitées en gardant une distance d'au moins deux mètres ou en utilisant des barrières physiques. Pour prévenir la transmission par les mains, il est important que toutes les personnes se lavent les mains régulièrement et soigneusement et que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées.

Mesures de protection

Les mesures de protection visent à prévenir la transmission du virus. Les mesures doivent tenir compte de l'état de la technique, de la médecine et de l'hygiène du travail et d'autres résultats fiables de la science du travail. Les mesures doivent être planifiées de manière à ce que la technologie, l'organisation du travail, les autres conditions de travail, les relations sociales et l'influence de l'environnement sur le lieu de travail soient correctement liées entre elles.

Tout d'abord, des mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être prises. Les mesures de protection personnelle sont secondaires. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour les employés qui sont particulièrement à risque. Toutes les personnes concernées doivent recevoir les instructions nécessaires sur les noms des mesures de protection.

Base juridique

COVID-19 Règlement 2 (818.101.24), Code du travail (SR 822.11) et ses règlements.



Règles de base du concept de protection

Les règles de base suivantes correspondent au contenu du modèle officiel de concept de protection fédéral au moment où ce concept de protection a été introduit. Si ces règles de base changent, les mesures suivantes doivent être adaptées en conséquence si nécessaire.

- 1 Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains.
2. Les employés et les autres personnes gardent la distance spécifiée les uns par rapport aux autres.
3. le nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation, selon les besoins, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.
4. une protection adéquate des personnes particulièrement vulnérables.
5. renvoyer les personnes malades chez elles dans l'entreprise et leur demander de suivre les prescriptions de (auto-)isolement de l'OFSP.
6. la prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail afin d'assurer la protection.
7. informer les employés et les autres personnes concernées sur les lignes directrices et les mesures.
8. mettre en œuvre les lignes directrices en matière de gestion afin d'appliquer et d'adapter efficacement les mesures de protection.

La numérotation des chapitres suivants correspond à la liste ci-dessus.



1. Hygiène des mains

Exigence

Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains.

Remarques

Mesures

1.1 Pendant leur séjour au parc à cordes, les clients doivent pouvoir se laver les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec un désinfectant pour les mains.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

1.2. Toutes les personnes de l'entreprise doivent se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Cela est particulièrement important avant l'arrivée sur le lieu de travail, au moment de servir les clients et avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

1.4. Des articles tels que les distributeurs d'eau sont nettoyés régulièrement. Des dépliants publicitaires et des cadeaux publicitaires peuvent être distribués.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

1.5. Les portes seront laissées ouvertes si possible pour éviter de les toucher.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

1.6. Le prépaiement et le paiement sans contact sont préférés.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



2. Tenir la distance

Exigence

Les employés et les autres personnes gardent une distance de 2m entre eux.

Remarques

Comme les parcs aventure sont presque exclusivement des installations extérieures de grande envergure, cette exigence est facile à mettre en œuvre dans la plupart des étapes du processus.

Mesures

2.1. En contact direct avec les participants (paiement, remplissage de formulaires de consentement, etc.), une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés ou un masque de protection est porté.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

2.2. Le cas échéant, des zones de circulation et de résidence sont définies : Accueil, salutation, briefing, distribution de matériel, vestiaire, retour de matériel.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

2.3. En recommandant des réservations en ligne et / ou par téléphone, le nombre de clients qui se présentent en personne est réduit.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

2.4. Les contacts physiques inutiles (par exemple : serrer la main) sont évités.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



3. Nettoyage des surfaces

Exigence

Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et selon les besoins après utilisation, surtout s'ils sont touchés par plusieurs personnes.

Remarques

Les surfaces non couvertes (par exemple : parc à cordes) n'ont pas besoin d'être spécialement nettoyées.

La manipulation du matériel de location est décrite au chapitre 6.

Mesures

3.1. Les surfaces et les objets (par exemple, les surfaces de travail, la zone de la caisse, les claviers, les téléphones et les outils de travail) sont nettoyés régulièrement avec un produit de nettoyage disponible dans le commerce.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

3.2. Les poubelles sont vidées régulièrement, cela vaut notamment pour les installations de lavage des mains. On évite de toucher aux déchets, on utilise des aides telles que balais, pelles, etc. Des gants et des masques sont portés lors des travaux de nettoyage et d'élimination.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

3.3. Tasses, verres, plats ou autres ustensiles non divisés. La vaisselle doit être lavée à l'eau et au savon après utilisation ou il faut utiliser de la vaisselle jetable.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

3.4. Les vêtements de travail sont lavés régulièrement avec un détergent standard.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



4. Protection des personnes particulièrement vulnérables

Exigence

Les personnes particulièrement menacées sont protégées

Remarques

Mesures

4.1. Le parc d'aventure tient compte du fait que les personnes (clients) du groupe à risque ont besoin d'une protection spéciale.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



5. Les personnes malades dans l'entreprise

Exigence

Les personnes malades dans l'entreprise doivent être renvoyées chez elles et doivent être (auto-) isolées selon le BAG.

Remarques

Mesures

5.1. Les employés malades ne sont pas autorisés à travailler et sont renvoyés chez eux.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

5.2. Les employés présentant des symptômes de Covid-19 sont invités à subir un test de dépistage du virus. Si le résultat du test est positif, les personnes malades agissent conformément aux instructions de l'OFSP.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

5.3. Les visiteurs malades ne sont pas autorisés à entrer dans le parc d'aventure et sont renvoyés chez eux.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6. Aspects spécifiques

Exigence

Prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour assurer la protection.

Remarques

Les aspects spécifiques de l'exploitation des parcs à cordes sont divisés en plusieurs étapes de processus :

- 6.1 Préparation
- 6.2 Réception et paiement
- 6.3 Equipement, question de matériel
- 6.4 Instruction, inspection de l'usine
- 6.5 Sauvetages
- 6.6 Formation interne et formation continue au sein de l'association et de l'entreprise
- 6.7 Retour du matériel et nettoyage
- 6.8 Vente d'articles en kiosque



6.1 Préparation

Remarques

Mesures

6.1.1 Les informations importantes sont partagées à l'avance avec les participants (par exemple : le contenu du site web).

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.1.2. Si une taille maximale de groupe est officiellement fixée, elle fait référence à la taille des groupes qui apparaissent dans le parc aventure. Le nombre maximum de baudriers d'escalade délivrés en même temps ne doit pas dépasser le nombre de plateformes plus le nombre d'éléments du parc à cordes.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.2 Réception et paiement

Remarques

Lors de la réception, les participants sont accueillis, reçoivent des informations sur la visite du parc aventure et sont informés de la suite de la procédure et des mesures de sécurité en vigueur. La situation à l'accueil d'un parc aventure peut varier considérablement d'un parc aventure à l'autre.

Mesures

6.2.1. Un système de gestion des visiteurs (par exemple : marquage des distances, barrières, etc.) sera mis en place.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.2. Pour les "situations d'accueil" stationnaires, une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) est installée ou un masque de protection est porté.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.3. Lors de l'entretien de bienvenue, des règles générales de conduite sont communiquées pour prévenir l'infection.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.4. Le paiement sans contact est privilégié dans la mesure du possible.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.5. la manipulation du papier est sûre selon le "Modèle de concept de protection pour le commerce du livre". Le matériel d'écriture utilisé par plusieurs personnes est nettoyé régulièrement avec des produits de nettoyage disponibles dans le commerce.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.6. Les objets de valeur seront déposés par les participants eux-mêmes. Les employés ne touchent pas les objets de valeur. (par exemple : les participants placeront eux-mêmes leurs objets de valeur dans les boîtes ou les compartiments prévus à cet effet)

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.2.7. Les données personnelles des participants sont enregistrées sur ordre des autorités ou sur une base volontaire.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.3 Matériel et remise du matériel

Remarques

Les participants recevront un équipement de protection individuelle pour le parc. Il s'agit généralement d'un harnais d'escalade avec des attaches (par exemple : harnais) et des fermetures (par exemple : mousquetons, poulies, systèmes de sécurité) ainsi qu'un casque et des gants en cuir. Si le concept de sécurité de l'établissement le permet, les hôtes peuvent également apporter leur propre équipement ou l'acheter sur place. Dans ce cas, l'équipement respectif n'est pas soumis aux mesures suivantes.

Mesures

6.3.1. les participants sont priés de se laver ou de se désinfecter les mains avec de l'eau et du savon avant de distribuer le matériel

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.3.2. les équipements essayés sont traités de la même manière que les équipements utilisés. La taille appropriée de l'équipement, par exemple des gants, est déterminée sans essais et erreurs si possible.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.3.3. dans la mesure du possible, les participants ne reçoivent le harnais qu'après avoir mis les gants et doivent monter dans le harnais de manière aussi autonome que possible

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.3.4. Une protection physique (par exemple : des panneaux de plexiglas) est installée dans les "situations de sortie d'équipement" stationnaires ou un masque de protection est porté.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.3.5. Lors du contrôle des harnais, une protection physique (par exemple : écran en plexiglas) protège les employés et les participants ou un masque de protection est porté.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.4. L'instruction et l'inspection de l'installation

Remarques

Pendant l'enseignement, les participants apprennent à utiliser correctement le matériel et à se comporter correctement lors de l'utilisation de l'équipement. Lors de l'inspection de l'installation, les participants grimpent sur des plates-formes et des éléments (par exemple : ponts, téléphériques) sur des parcours prédéterminés. Après l'instruction, les participants se déplacent dans l'établissement de manière indépendante et se surveillent mutuellement. Dans la plupart des cas, la supervision et l'instruction des employés sont verbales, à partir du terrain.

Mesures

6.4.1. L'instruction fait référence aux règles de conduite actuelles basées sur la situation actuelle. Il est notamment demandé aux participants de se comporter de manière défensive afin d'éviter de tomber en dessous de la distance requise lors d'un sauvetage.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.4.2. Des règles de distance claires s'appliquent à l'instruction (par exemple : instructions verbales, marquages ou signes)

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.4.3. deux personnes au maximum peuvent être présentes de chaque côté de la plate-forme, séparées par la structure de support (par exemple un arbre), lors de l'inspection de l'installation ou de la piste d'essai Ce règlement ne s'applique pas aux personnes d'un même ménage et aux enfants de moins de 10 ans.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.5 Retour du matériel et nettoyage

Remarques

Les matériaux utilisés doivent pouvoir être retournés séparément, stockés et mis à disposition pour la prochaine utilisation. Si plusieurs employés utilisent le même matériel, celui-ci sera nettoyé de la même manière que le matériel des participants.

Lors du nettoyage et/ou de la désinfection des équipements, il convient de respecter les instructions du fabricant concerné.

Mesures

6.5.1 Le retour du matériel usagé est clairement séparé de la question. Si possible, l'invité peut rendre le matériel indépendamment.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.5.2. Les harnais d'escalade, les longes, les cordes et autres équipements de protection individuelle (EPI) en textile ne seront distribués que lorsqu'ils seront secs.

Les éléments de liaison non textiles du système de sécurité (par exemple : mousquetons, poulies) ainsi que les casques seront nettoyés ou désinfectés après usage avec un produit de nettoyage disponible dans le commerce. Les gants seront séchés après utilisation et stockés au sec pendant au moins 12 heures ou les participants utiliseront leurs propres gants conformes. Si les composants des équipements sont lavés ou désinfectés, ils peuvent être réutilisés plus tôt.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.6 Sauvetage

Exigence

Les participants doivent pouvoir être secourus en toute sécurité au sol depuis l'ensemble de l'installation. Les raisons les plus courantes des sauvetages sont l'épuisement ou le blocage. Selon la situation, les participants sont secourus non accompagnés (seuls) ou accompagnés (avec l'employé). À titre de mesure préventive, les participants sont invités à adopter un comportement défensif afin d'éviter les situations de sauvetage.

Remarques

Mesures

6.6.1 Si la distance requise n'est pas atteinte lors d'un sauvetage, les sauveteurs portent un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection). Si possible, les participants reçoivent également un équipement de protection individuelle au début du sauvetage (par exemple : masque de protection). Si les participants se trouvent dans une situation de danger de mort, il peut être dérogé aux mesures ci-dessus dans des cas exceptionnels.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.6.2. Le matériel de sauvetage est immédiatement préparé pour la prochaine opération après une mission. La réglementation est la même que pour le matériel de location utilisé.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.7 Formation et perfectionnement internes aux associations et aux entreprises

Remarques

La formation des employés est un pilier central pour la sécurité des participants au parc à cordes. Cela s'applique aussi bien à la formation des associations qu'à la formation interne des parcs. Il doit être possible de pratiquer régulièrement ces compétences. Les directives actuelles de l'OFSP s'appliquent aux formations ou exercices internes, ainsi qu'aux formations internes des associations.

Mesures

6.7.1 Si la distance requise n'est pas atteinte lors des exercices (de sauvetage), le sauveteur porte un équipement de protection individuelle (par exemple : masque de protection). La personne à secourir reçoit également un équipement de protection individuelle (par exemple : un masque de protection) au début de l'exercice.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

6.7.2. Le matériel de sauvetage est immédiatement préparé pour la prochaine opération après une mission. Les mêmes règles s'appliquent que pour le matériel de location d'occasion dans le chapitre sauvetage.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.8 Travaux de construction et d'entretien, préparation à l'exploitation

Remarques

Remarques

L'inspection, le service et l'entretien réguliers, ainsi que les préparatifs opérationnels sérieux sont un autre pilier central pour la sécurité des participants au parc à cordes.

Mesures

6.8.1. Si la distance requise doit être dépassée pendant le travail décrit ci-dessus, les employés portent des vêtements de protection personnelle.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures

6.8.2 Les mêmes règles s'appliquent aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur qu'aux équipements de location usagés, comme décrit dans le chapitre sauvetage.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



6.9 Vente d'articles de kiosque

Remarques

Des installations de restauration simples pendant la visite du parc à cordes servent la sécurité et le bien-être des participants. Des installations de restauration plus étendues sont basées sur les concepts de protection du secteur de la restauration.

Mesures

6.8.1. Les employés se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains lorsqu'ils servent des boissons et de la nourriture. Lorsque cela n'est pas possible, des gants de protection peuvent être utilisés.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures

6.8.2. Les tasses, verres, plats ou ustensiles ne sont pas partagés. La vaisselle est lavée à l'eau et au savon après utilisation ou on utilise de la vaisselle jetable.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



7. informer les employés et les clients

Exigence

Les employés et les personnes concernées (clients) sont informés des lignes directrices et des mesures.

Remarques

Des formations internes et des exercices de sauvetage ont lieu régulièrement dans les parcs aventures. L'information des employés sur les réglementations en vigueur peut se faire dans ce cadre. Les informations destinées aux participants ont déjà été évoquées ci-dessus.

Mesures

7.1. Les exploitants des parcs informent leurs employés des mesures mises en œuvre et de la manière dont elles doivent être appliquées

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

7.2. Les participants sont informés des mesures de protection au moyen de marquages au sol, de signes, d'affiches ou d'autres moyens similaires.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

Mesures supplémentaires dans notre entreprise

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



8. Management

Exigence

Mise en œuvre de mesures de gestion pour appliquer et adapter efficacement les mesures de protection.

Remarques

Des informations actualisées sur les mesures d'hygiène et la manipulation sûre des participants sont transmises en permanence aux employés. Les employés sont impliqués dans le processus d'évaluation afin de garantir l'optimisation continue des mesures de protection.

Mesures

8.1. Le stock de matériel d'hygiène est régulièrement contrôlé, rempli et stocké. Cela s'applique notamment aux distributeurs de savon et aux serviettes jetables dans les stations de lavage.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

8.2. Dans un souci d'optimisation continue des mesures de protection, les employés sont impliqués dans l'évaluation

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.

8.3. Le stock de matériel d'hygiène est régulièrement contrôlé, rempli et stocké. Cela s'applique notamment aux distributeurs de savon et aux serviettes jetables dans les stations de lavage.

- La mesure a été intégrée, communiquée aux employés, mise en œuvre et les clients informés selon les besoins.



Verband Schweizer Seilparks
Association suisse des parcs d'aventure
Associazione svizzera dei parchi avventura

SEILPARKS.CH
VERBAND SCHWEIZER SEILPARKS
POSTFACH 47
3000 BERN 13
WWW.SEILPARKS.CH

CONCLUSION

Ce document a été créé comme une solution industrielle pour les parcs aventure et a été soumis à l'Office fédéral du sport (OFSP) le 17 mai 2020.

Ce document sera communiqué et expliqué à tous les employés.

Berne, 17 mai 2020 Association suisse des parcs à cordes - seilparks.ch - Pit Bangerter -
Président

Version corrigée le 19.07.2021 PB